

QUEEN
HG
4027.7
.R5814
2001

IC

**Prêts consentis entre 1995 et 1998
au titre de la Loi sur les PPE :
Fréquence des manquements et
coûts des réclamations**

**DOCUMENT PRÉPARÉ AU NOM DES ADMINISTRATEURS DE LA
LOI SUR LE FPEC, INDUSTRIE CANADA**

PAR

M. ALLAN RIDING, EQUINOX MANAGEMENT CONSULTANTS LTD.

LE 15 NOVEMBRE 2001

**Prêts consentis entre 1995 et 1998
au titre de la Loi sur les PPE :
Fréquence des manquements et
coûts des réclamations**

**DOCUMENT PRÉPARÉ AU NOM DES ADMINISTRATEURS DE LA
LOI SUR LE FPEC, INDUSTRIE CANADA**

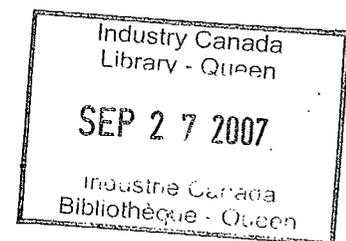
PAR

M. ALLAN RIDING, EQUINOX MANAGEMENT CONSULTANTS LTD.

LE 15 NOVEMBRE 2001

Prêts consentis entre 1995 et 1998 au titre de la Loi sur les PPE : Fréquence des manquements et coûts des réclamations

RÉSUMÉ



HISTORIQUE ET OBJECTIFS

Le présent document présente les résultats d'évaluations empiriques portant sur deux aspects des prêts consentis entre 1995 et 1998 au titre de la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (Loi sur les PPE). Cette période a été retenue afin d'aider Industrie Canada à déterminer les résultats qu'il est raisonnable d'espérer des prêts accordés au titre de la *Loi sur le financement des petites entreprises* (Loi sur le FPEC), qui a remplacé la Loi sur les PPE. Cette démarche est possible parce que les paramètres des garanties d'emprunt accordées en vertu de la Loi sur les PPE, au cours de la période comprise entre 1995 et 1998, sont analogues à ceux des garanties qui sont maintenant en vigueur en vertu de la Loi sur le FPEC. De plus, les résultats des prêts consentis au titre de la Loi sur le FPEC ne sont pas encore connus, alors que la majorité des résultats des prêts accordés au titre de la Loi sur les PPE, entre 1995 et 1998, sont abondamment documentés.

Le premier aspect de ce travail consiste à évaluer la stabilité, au fil du temps, de la répartition des manquements aux engagements et des pertes pour les cohortes annuelles des prêts consentis au titre de la Loi sur les PPE et de la Loi sur le FPEC depuis 1990.

Le deuxième aspect consiste à évaluer la fréquence des manquements et les pertes que ces derniers entraînent pour certains sous-ensembles d'emprunteurs visés par la Loi sur les PPE et par la Loi sur le FPEC. Plus particulièrement, ce travail évalue la fréquence des réclamations et les pertes connexes selon :

- *La catégorie de prêts* : déterminée en fonction de l'objet des prêts, c'est-à-dire les achats de biens immobiliers (14,8 % du volume des prêts), les améliorations locatives (13,2 % des prêts) et les achats de matériel (72,1 % des prêts).
- *Le montant du prêt*. Une analyse antérieure avait donné à penser que le défaut de paiement de prêts plus importants survenait plus rapidement et plus fréquemment, et

entraînait des pertes plus considérables que dans le cas de prêts moins importants. C'est pourquoi la présente étude établit une comparaison entre les réclamations (incluant les coûts afférents à celles-ci) relatives aux prêts de plus de 100 000 \$ et les réclamations relatives aux prêts de moins de 100 000 \$.

- *Le genre d'entreprises.* La démarche consiste également à comparer la fréquence des réclamations et les pertes, d'une part pour les entreprises franchisées, qui représentent 9,8 % des emprunteurs, et d'autre part pour les entreprises non franchisées.

Pour chacune de ces analyses, le travail consistait aussi à examiner la fréquence des réclamations et les pertes dans les différents secteurs. La présentation préliminaire de ces analyses a suscité d'autres questions. En particulier, le chargé de projet a demandé :

- Une analyse permettant d'établir dans quelle mesure les recettes tirées des droits compensent les pertes sur prêts et traitant surtout des manquements selon le montant du prêt;
- Une estimation des coûts, exprimée en pertes sur prêts, par emploi supplémentaire déclaré par les emprunteurs, selon le secteur et selon le montant du prêt;
- Une évaluation particulière des manquements et des pertes sur prêts, pour le secteur Hébergement, restauration et boissons qui résulte du regroupement des sous-catégories suivantes : Services d'hébergement, Services de restauration et Débits de boissons, Services d'hébergement, de restauration et de boissons. La catégorie Hébergement, restauration et boissons résultant du regroupement de ces sous-secteurs connexes représente 18,2 % des prêts et 13,1 % des engagements de prêts.

CONCLUSIONS

La majorité (70,3 %) des emprunteurs sont des sociétés par actions à responsabilité limitée, 22,1 % sont des entreprises individuelles et une petite fraction d'entre eux sont des sociétés de personnes (7,6 %). Les emprunteurs sont en général de jeunes entreprises (39 % existent depuis moins d'un an et 23,6 % comptent entre une et trois années d'existence). Environ 38,1 % des entreprises emprunteuses sollicitent des prêts de démarrage. Cinquante-quatre pour cent des emprunteurs demandent un prêt pour financer l'expansion de leur entreprise ou des améliorations à celle-ci. Quatre secteurs sont responsables collectivement d'environ 60 % du volume des prêts : « Autres services », « Hébergement, restauration et boissons », « Commerce de détail » et « Transport et entreposage ».

De tous les prêts donnant lieu à un défaut de paiement, dans n'importe laquelle des cohortes, et pour lesquels des réclamations sont approuvées, près de 40 % des manquements aux engagements se produisent moins d'un an après le versement initial. Soixante-dix-huit pour cent des manquements ont lieu moins de deux ans après le versement initial. En moyenne, le décalage entre les réclamations et les manquements aux engagements est d'environ 15 mois. Il faut donc au moins quatre ans pour réunir tous les renseignements pertinents sur les résultats obtenus.

À cause de ce retard dans l'établissement de rapports, toutes les analyses ultérieures utilisent des données provenant des 94 680 prêts versés entre le 1^{er} avril 1995 et le 31 mars 1998. Les données importantes sont tirées des bases de données sur les enregistrements des prêts et sur les réclamations au titre de la Loi sur les PPE et de la Loi sur le FPEC, et elles sont appariées d'après les différents numéros d'identification des prêts. Ces données se sont révélées d'une qualité extraordinaire. Très peu d'erreurs ont été relevées et les renseignements étaient à jour et précis. L'exactitude de ces données a grandement facilité l'analyse.

On a découvert que le coefficient de pertes pour les cohortes de prêts consentis entre 1990 et 1995 variait entre 3,34 et 7,96 %. Pour la totalité de la cohorte de trois ans étudiée ici, soit de 1995 à 1998, le coefficient courant de pertes s'élève à 7,05 %. Ce coefficient augmentera probablement encore un peu parce qu'un certain nombre de prêts faisant partie de cette cohorte de trois ans n'ont pas encore été remboursés et qu'il est raisonnable de présumer que les réclamations touchant certains d'entre eux restent à concrétiser.

Le coefficient de pertes varie considérablement selon le secteur. Des coefficients de pertes particulièrement élevés ont été associés à deux secteurs : le secteur Biens immobiliers, biens de location et crédit-bail (coefficient de pertes de 15,8 % pour la cohorte de 1995-1998) et le secteur Hébergement, restauration et boissons (coefficient de pertes de 11,6 %).

Catégorie de prêts. Dans l'ensemble, les prêts accordés aux entreprises pour des améliorations locatives sont ceux qui affichent le plus haut taux moyen d'impayés (17,2 %) et le plus haut coefficient moyen de pertes (9,67 %). Les prêts pour l'acquisition de matériel affichent des taux de manquements de 11 % et un coefficient de pertes de 7,34 %. Les plus faibles taux de manquements et coefficients de pertes sont reliés aux prêts pour l'achat de biens immobiliers, soit 7,2 % et 3,26 % respectivement. De nombreux prêts ont été utilisés à des fins multiples et les taux susmentionnés correspondent à l'objet de la plus grande partie du prêt. Ces taux sont suffisamment robustes pour permettre de situer le prêt dans une autre catégorie; cependant, les résultats varient considérablement d'un secteur à l'autre.

Montant du prêt. Les prêts les plus importants (plus de 100 000 \$) donnent lieu à des manquements plus fréquents et génèrent, de façon constante, des pertes plus considérables que les prêts de moins de 100 000 \$. Le défaut de paiement des prêts plus importants ne se produit pas plus rapidement que le défaut de paiement des prêts moins importants, mais il est plus fréquent : 14,4 % pour les prêts de plus de 100 000 \$, comparativement à 9,9 % pour les prêts de moins de 100 000 \$. En conséquence, le coefficient de pertes pour les prêts plus importants est en moyenne de 8,02 % tandis que celui pour les prêts moins importants est en moyenne de 5,88 %. Dans la plupart des secteurs, les taux de manquements et les coefficients de pertes sont plus élevés pour les prêts plus importants.

Genre d'entreprises. Les entreprises franchisées manquent à leurs engagements plus souvent (15,3 %) et affichent des coefficients de pertes plus élevés (9,58 %) que les entreprises non franchisées (taux de manquements de 10,5 % et coefficient de pertes de 6,69 %). Mais un examen plus poussé a permis de constater que ces différences sont en grande partie attribuables au pourcentage élevé d'entreprises franchisées dans le sous-secteur Services de restauration et débits de boissons. Lorsque l'on écarte ce sous-secteur de l'analyse, le coefficient moyen de pertes sur prêts pour les entreprises franchisées baisse à 7,30 % et se

compare donc plus favorablement à celui des entreprises non franchisées, qui s'élève à 6,08 %.

Une autre analyse a révélé que ces différences persistaient après qu'on eut tenu compte du montant estimatif des recettes tirées des droits. Ce montant pris en compte, les coefficients de pertes nettes demeuraient plus élevés pour le secteur Hébergement, restauration et boissons, pour les prêts utilisés pour des améliorations locatives, pour les entreprises franchisées et pour les prêts de plus de 100 000 \$.

En dernier lieu, l'étude a révélé qu'en dépit de ces fluctuations dans l'ensemble des secteurs, des catégories de prêts, des montants prêtés et des genres d'entreprises, la Loi sur les PPE (Loi sur le FPEC) semble un moyen extrêmement efficace pour favoriser la création d'emplois. En se basant sur le nombre de nouveaux emplois que les emprunteurs prévoient créer, le coût moyen par emploi est estimé à 1 000 \$. Même lorsqu'on tient compte de toute marge d'erreur raisonnable dans ces prévisions, l'efficacité des prêts consentis au titre de la Loi sur les PPE, en ce qui a trait à la création de nouveaux emplois, demeure enviable.

Prêts consentis entre 1995 et 1998 au titre de la Loi sur les PPE : Fréquence des manquements et coûts des réclamations

TABLE DES MATIÈRES

	1
<u>HISTORIQUE ET OBJECTIFS</u>	2
<u>OBJECTIFS DE LA PRÉSENTE ÉTUDE</u>	2
<u>SÉLECTION DES DONNÉES : ANTÉCÉDENTS RÉCENTS DES PROGRAMMES ET MOMENT DES RÉCLAMATIONS</u>	4
<u>CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTEURS</u>	8
<u>RAISONS DES MANQUEMENTS</u>	9
<u>RÉCLAMATIONS ANTÉRIEURES : ANALYSE PAR SECTEUR</u>	10
<u>RÉCLAMATIONS ANTÉRIEURES : SEGMENTS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT PARTICULIER</u>	15
<u>CATÉGORIE DE PRÊTS</u>	15
<u>SECTEUR</u>	18
<u>CATÉGORIE DE PRÊTS</u>	18
<u>MONTANT DU PRÊT</u>	19
<u>PRÊT MOYEN</u>	21
<u>GENRE D'ENTREPRISES (FRANCHISÉES VERSUS NON FRANCHISÉES)</u>	22
<u>COÛTS ET AVANTAGES</u>	26

Prêts consentis entre 1995 et 1998 au titre de la Loi sur les PPE : Fréquence des manquements et coûts des réclamations

HISTORIQUE ET OBJECTIFS

OBJECTIFS DE LA PRÉSENTE ÉTUDE

La *Loi sur le financement des petites entreprises du Canada* (Loi sur le FPEC) et la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* (Loi sur les PPE) qu'elle a remplacée accordent des garanties de prêts au nom des petites entreprises depuis 1961. L'objet de la présente étude est de présenter, dans leurs grandes lignes, les résultats empiriques d'une évaluation des tendances concernant les manquements aux engagements et les pertes reliées à l'acquittement des réclamations relatives aux prêts accordés, depuis 1995, au titre de la Loi sur le FPEC et de la Loi sur les PPE. En particulier, le présent rapport présente les résultats des analyses suivantes.

- 1) Évaluation de la répartition dans le temps des taux de réclamations¹ et des pertes pour les cohortes annuelles de prêts consentis au titre de la Loi sur le FPEC et de la Loi sur les PPE depuis 1990. Pour chaque cohorte de prêts, le travail a consisté à calculer la proportion de prêts pour lesquels des réclamations ont été reçues (et n'ont pas été rejetées) au cours de

¹ Dans le présent rapport, les termes « taux de manquements » et « taux de réclamations » sont utilisés de façon presque interchangeable. Ils comportent cependant des différences importantes. Le terme « taux de réclamations » est utilisé pour décrire la fréquence à laquelle des réclamations sont reçues (mais ne sont pas rejetées) concernant des prêts accordés au titre de la Loi sur les PPE et de la Loi sur le FPEC. Les « taux de manquements » peuvent être un peu plus élevés que les « taux de réclamations » puisque bon nombre des réclamations rejetées auraient découlé de manquements aux engagements. Parce que les réclamations peuvent être rejetées pour différentes raisons, la présente étude porte essentiellement sur les réclamations qui ont été acceptées.

chacune des années ultérieures à celle de l'année de la cohorte, et à déterminer le montant des coûts connexes pour le programme.

- 2) Évaluation des taux de réclamations et des pertes reliées à certains sous-ensembles d'emprunteurs bénéficiant de prêts garantis par la Loi sur les PPE et par la Loi sur le FPEC.
 - a) Évaluation de la fréquence des réclamations et des coûts connexes selon la *catégorie de prêts* (c'est-à-dire en fonction de l'objet des prêts : achat de biens immobiliers, améliorations locatives et achat de matériel).
 - b) Évaluation de la fréquence et des coûts des réclamations selon le *montant du prêt*. Une analyse antérieure avait donné à penser que le défaut de paiement de prêts plus importants survenait plus rapidement et plus fréquemment, et entraînait des pertes plus considérables que dans le cas de prêts moins importants. C'est pourquoi la présente étude établit une comparaison entre les réclamations (incluant les coûts afférents à celles-ci) relatives aux prêts de plus de 100 000 \$ et les réclamations relatives aux prêts de moins de 100 000 \$.
 - c) Comparaison entre les entreprises franchisées et les entreprises non franchisées en ce qui concerne le taux de réclamations et les pertes sur prêts.

En dernier lieu, on a réalisé une évaluation du taux de réclamations et des pertes par secteur afin de tenir compte des effets liés à l'industrie sur les entreprises emprunteuses et d'examiner les préoccupations possibles par rapport à des secteurs particuliers. Si cela convient, les pertes sont exprimées « par prêt » et « par cohorte ».

La présentation préliminaire de ces analyses a suscité d'autres questions. En particulier, le chargé de projet a demandé :

- une analyse permettant d'établir dans quelle mesure les recettes tirées des droits compensaient les pertes sur prêts, traitant surtout des manquements selon le montant du prêt;
- une estimation des coûts, exprimée en pertes sur prêts par emploi supplémentaire déclaré par les emprunteurs, selon le secteur et selon le montant du prêt;
- une évaluation des manquements aux engagements et des pertes sur prêts pour le secteur Hébergement, restauration et boissons qui résulte du regroupement des sous-catégories suivantes : Services d'hébergement, Services de restauration et Débits de boissons, et Services d'hébergement, de restauration et de boissons.

Les données utilisées pour la présente étude sont tirées des bases de données constituées au titre de la Loi sur les PPE et de la Loi sur le FPEC. Une seule base de données a été créée en regroupant les renseignements pertinents provenant de la base de données sur l'enregistrement des prêts et les renseignements provenant de la base de données sur les réclamations. Dans ces bases de données, chaque prêt a son propre numéro, ce qui a permis

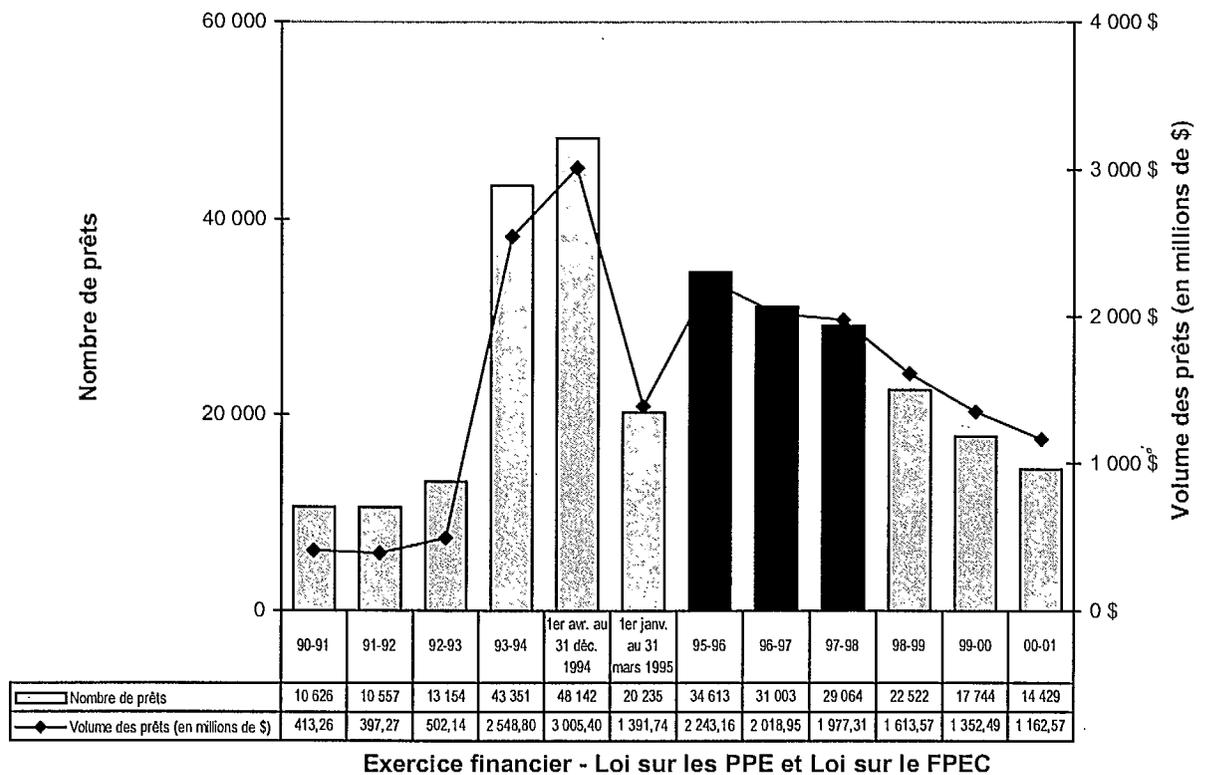
de relier avec précision les données sur les réclamations aux données sur l'enregistrement des prêts. On a découvert que ces données étaient d'une qualité extraordinaire et que les renseignements avaient été consignés de la même manière d'une année à l'autre. Cela a grandement facilité l'analyse à l'aide de méthodes jusqu'ici impossibles à utiliser. Il n'était pas nécessaire de connaître l'identité des emprunteurs pour effectuer cette analyse et c'est pourquoi Industrie Canada a supprimé ce renseignement dans les dossiers avant de remettre ceux-ci à l'entrepreneur.

SÉLECTION DES DONNÉES : ANTÉCÉDENTS RÉCENTS DES PROGRAMMES ET MOMENT DES RÉCLAMATIONS

La figure 1 présente le nombre de prêts et le volume des prêts consentis antérieurement au titre de la Loi sur les PPE et de la Loi sur le FPEC. Ce graphique illustre l'effet des modifications à la Loi sur les PPE qui sont entrées en vigueur le 1^{er} avril 1993 et le 1^{er} avril 1995. Dans le premier cas, les modifications à la Loi ont eu pour effet de tripler le nombre de prêts et d'augmenter de cinq fois leur valeur, des niveaux qui se sont maintenus jusque dans les derniers mois de l'exercice 1994-1995. D'autres modifications aux dispositions de la Loi ont été annoncées à la fin de 1994 et sont entrées en vigueur au cours de l'exercice débutant le 1^{er} avril 1995. Comme le montre la figure 1, le dernier trimestre de l'exercice 1994-1995 se caractérise par un volume des prêts encore plus élevé. Ces deux séries de modifications importantes aux conditions de la Loi ont fait en sorte qu'il a été difficile de parvenir à des estimations fiables des formes de manquements en se servant des données pour la période comprise entre 1993 et 1995. Mais depuis, les dispositions de la Loi sur les PPE, et plus tard de la Loi sur le FPEC, sont restées relativement stables. Depuis le 1^{er} avril 1995, plus de 152 000 prêts ont été accordés au titre de la Loi sur les PPE et de la Loi sur le FPEC.

La présente analyse n'a pas utilisé toutes les données sur les prêts depuis le 1^{er} avril 1995. Elle a porté essentiellement sur les prêts consentis entre le 1^{er} avril 1995 et le 31 mars 1998. Plusieurs raisons ont motivé ce choix. Premièrement, le chargé de projet accordait beaucoup d'importance à la période commençant le 1^{er} avril puisque c'est au cours de cette période qu'a débuté la mise en application des conditions actuelles de la Loi sur le FPEC. Deuxièmement, l'analyse des données sur les prêts accordés depuis 1998 doit composer avec deux décalages importants. Le premier est la période qui s'écoule entre le versement du prêt et le manquement aux conditions du prêt. Le second est la période qui s'écoule entre la date du manquement et le moment où est reçue la réclamation.

Figure 1 : Prêts accordés au titre de la Loi sur les PPE et de la Loi sur le FPEC, par exercice financier



Période qui s'écoule avant le manquement. Des manquements aux engagements se produisent tout au long de la durée d'un prêt. La figure 2 illustre la chronologie des manquements par rapport à l'époque du premier versement des prêts. Elle indique le pourcentage de manquements qui ont lieu moins d'un an après la date du versement du prêt. Ainsi, la figure 2 montre que les manquements ont tendance à se produire relativement tôt après le premier versement du prêt. La période moyenne qui s'écoule entre le versement initial du prêt et le manquement est en général inférieure à 24 mois. Près de 40 % de tous les manquements se produisent au cours de chacune des deux premières années de la durée du prêt et très peu de manquements, environ 1,2 %, ont lieu après la fin de la quatrième année.

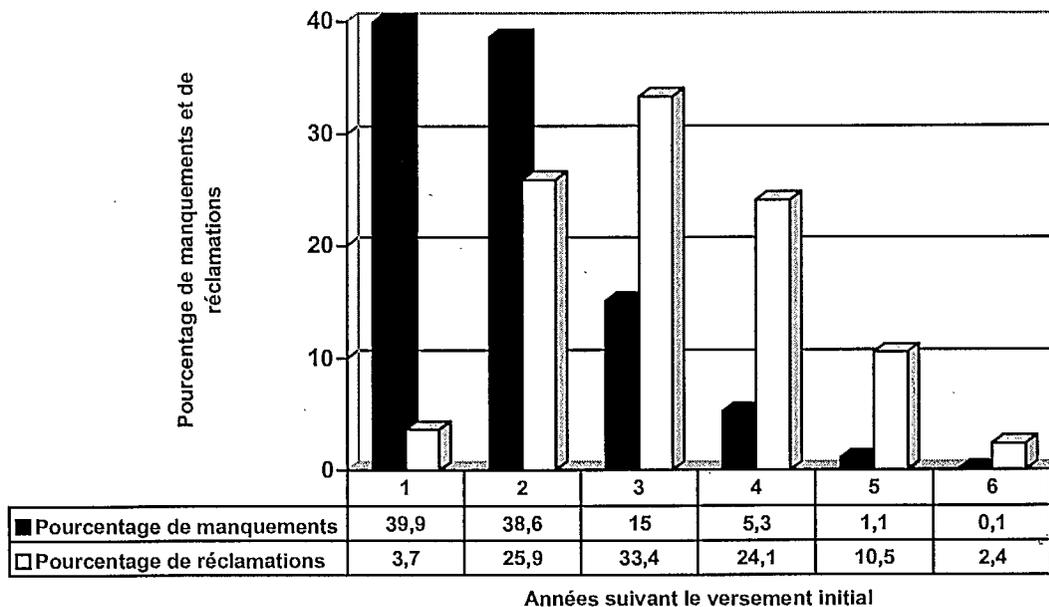
Le tableau 1 contient d'autres renseignements sur la chronologie des manquements. Il présente les taux de manquements, année par année, pour chacune des cohortes de prêts depuis 1990. À titre d'exemple, il indique un taux de manquements de 1,97 % au cours de la première année suivant le versement, aux prêts versés dans le cadre de la cohorte 1990-1991, de 2,18 % avant la fin de la deuxième année, et ainsi de suite. En s'appuyant sur ces données, la figure utilise les cohortes de prêts depuis 1990 pour montrer que, pendant cette période, les manquements qui se sont produits au cours de la première année de la durée du prêt s'élèvent

à 30 % en moyenne du taux de manquements à long terme et que cette proportion est relativement stable.

Retard dans l'établissement de rapports. Pendant une grande partie de cette période, les prêteurs pouvaient attendre aussi longtemps que 36 mois avant de présenter une réclamation concernant les carences de paiement. L'analyse indique que, à compter de la date du manquement, il faut en moyenne près de 15 mois pour recevoir une réclamation. L'étalement dans le temps des réclamations reçues est également illustré à la figure 2. Le graphique montre que, parmi toutes les réclamations reçues concernant une cohorte donnée, seulement 3,7 % sont reçues dans l'année qui suit le versement du prêt même si près de 40 % des manquements (voir ci-dessus) se produisent au cours de cette période. Comme on peut le voir à la figure 2, 37 % des réclamations ne sont pas reçues avant au moins quatre ans après le versement initial du prêt.

À cause de ces décalages, les renseignements sur les manquements et réclamations concernant les prêts accordés depuis le 1^{er} avril 1998 demeurent incomplets et ont donc été exclus de l'analyse. Néanmoins, les données utilisées ici pour la période 1995-1998 font état de 94 680 prêts et d'un volume des prêts de plus de 6,2 milliards de dollars.

Figure 2 : Chronologie des manquements et des réclamations²



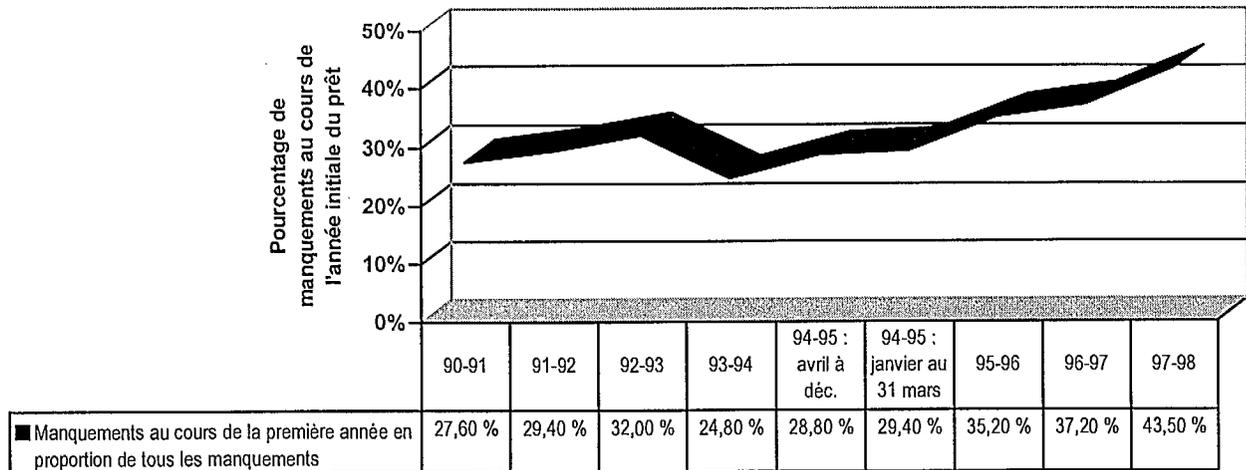
² La figure 2 s'appuie sur les données concernant tous les prêts consentis entre le 1^{er} avril 1995 et le 31 mars 1998.

Tableau 1 : Taux de manquements et pertes, par exercice

Échantillon A :						
Pourcentage de réclamations	Années écoulées entre le versement initial et le manquement					
Loi sur les PPE / Loi sur le FPEC	1	2	3	4	5 et plus	Total
Exercice						
1990-1991	1,97 %	2,18 %	1,39 %	0,66 %	0,91 %	7,11 %
1991-1992	1,70 %	1,87 %	1,02 %	0,51 %	0,66 %	5,76 %
1992-1993	1,57 %	1,35 %	0,82 %	0,49 %	0,65 %	4,89 %
1993-1994	2,18 %	3,08 %	1,97 %	0,97 %	0,59 %	8,80 %
1994-1995 : 1 ^{er} avril 1994 – 31 décembre 1994	2,94 %	3,73 %	2,09 %	0,94 %	0,51 %	10,20 %
1994-1995 : 1 ^{er} janvier 1995 – 31 mars 1995	3,26 %	4,15 %	2,25 %	0,95 %	0,48 %	11,08 %
1995-1996	4,60 %	4,79 %	2,31 %	1,03 %	0,34 %	13,06 %
1996-1997	4,16 %	4,28 %	1,98 %	0,70 %	0,07 %	11,18 %
1997-1998	3,44 %	3,38 %	0,94 %	0,15 %	0,00 %	7,91 %
1998-1999	3,28 %	2,30 %	0,30 %	0,00 %	0,00 %	5,88 %
1999-2000	0,24 %	0,14 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,38 %
2000-2001	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

Échantillon B :	Montant	Réclamation	Réclamation	Volume	Total des	Coefficient
Données sur les pertes	moyen	moyenne	moyenne en	total des	réclamations	de pertes
	du prêt	payée	% du prêt	prêts (en	pour la	pour la
				millions	cohorte	cohorte
				de dollars)	(en millions	
					de dollars)	
1990-1991	38	27 537	54,0 %	413,3 \$	32,9 \$	7,96 %
1991-1992	37	24 921	53,4 %	397,3 \$	20,2 \$	5,09 %
1992-1993	38	21 607	48,4 %	502,1 \$	16,8 \$	3,34 %
1993-1994	58	37 381	51,5 %	211,1 \$	160,8 \$	6,31 %
1994-1995 : 1 ^{er} avril 1994 – 31 décembre 1994	62	37 547	52,1 %	301,1 \$	205,6 \$	6,84 %
1994-1995 : 1 ^{er} janvier 1995 – 31 mars 1995	68	41 280	52,9 %	111,1 \$	102,9 \$	7,39 %
1995-1996	64	38 581	54,6 %	211,1 \$	193,4 \$	8,62 %
1996-1997	65	38 651	52,6 %	201,1 \$	146,0 \$	7,23 %
1997-1998	68	39 551	55,6 %	111,1 \$	99,3 \$	5,02 %
1998-1999	71	43 811	58,1 %	111,1 \$	62,3 \$	3,86 %
1999-2000	76	43 541	60,1 %	111,1 \$	19,6 \$	1,45 %
2000-2001	80	30 471	65,0 %	111,1 \$	1,1 \$	0,10 %
Totaux	63	37 541	53,3 %	1811,1 \$	1 061,1 \$	5,63 %

Figure 3 : Manquements au cours de la première année en proportion de tous les manquements



Cohorte Loi sur les PPE / Loi sur le FPEC

CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTEURS

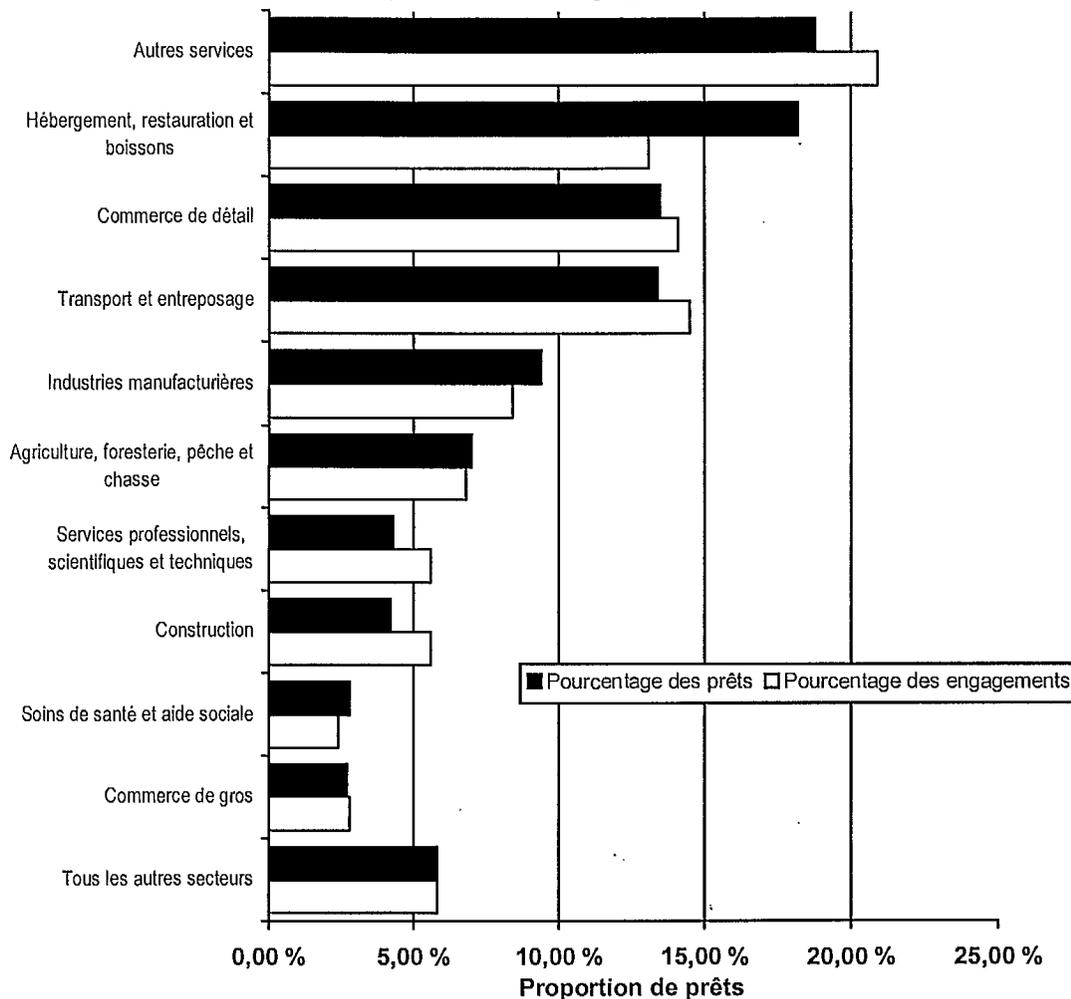
La majorité (70,3 %) des emprunteurs sont des sociétés par actions à responsabilité limitée, 22,1 % sont des entreprises individuelles et une petite fraction d'entre eux sont des sociétés de personnes (7,6 %). Les emprunteurs sont en général de jeunes entreprises (39 % existent depuis moins d'un an et 23,6 % comptent entre une et trois années d'existence). Environ 38,1 % des entreprises emprunteuses sollicitent des prêts de démarrage. Cinquante-quatre pour cent des emprunteurs demandent un prêt pour financer l'expansion de leur entreprise ou des améliorations à celle-ci. La figure 4 présente la répartition par secteur des entreprises qui ont obtenu un prêt entre 1995 et 1998. Il convient de noter en particulier que la présente étude est parvenue aux conclusions suivantes :

- Au total, 18,2 % des prêts et 13,1 % des engagements de prêts sont allés au secteur Hébergement, restauration et boissons.
- Les entreprises franchisées représentent 9,8 % des emprunteurs.

- Plus des trois quarts (78,4 %) de tous les prêts sont d'un montant inférieur à 100 000 \$.

Quatre secteurs (Autres services, Hébergement, restauration et boissons, Commerce de détail, Transport et entreposage) sont responsables collectivement de plus de 60 % du volume des prêts.

Figure 4 : Pourcentage des prêts et des engagements de crédit, par secteur



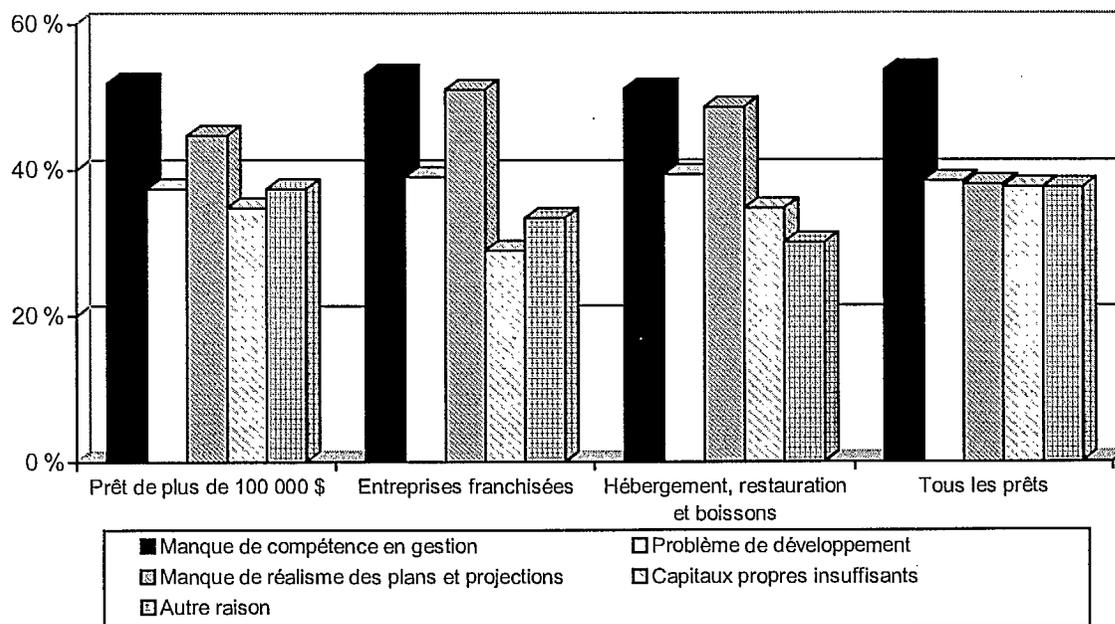
RAISONS DES MANQUEMENTS

Lorsqu'ils remplissent les formulaires de réclamations, les bailleurs de fonds doivent indiquer les raisons pour lesquelles, à leur avis, les emprunteurs ont omis de rembourser leurs prêts. Dans sa réclamation, le prêteur peut choisir un maximum de deux raisons sur une liste préétablie des différents motifs de manquement. À supposer qu'il y ait eu diligence raisonnable, il semblerait fondé de s'attendre à ce que les raisons des manquements varient

selon qu'ils se produisent peu de temps après les versements initiaux des prêts ou au cours des années ultérieures. Cependant, tel n'a pas été le cas.

La figure 5 présente les différentes raisons qu'ont données les prêteurs pour expliquer les manquements pour cinq catégories de prêts non remboursés : tous les prêts, les prêts aux entreprises franchisées, les prêts de plus de 100 000 \$ et les prêts à deux secteurs présentant un intérêt particulier. Le graphique montre que, parmi les diverses catégories de prêts non remboursés, il y a peu de différence dans la fréquence des raisons des manquements mentionnés. Le motif de manquement le plus souvent évoqué, dans plus de la moitié des cas de manquement, est « le manque de compétence en gestion ». La deuxième raison de manquement le plus fréquemment mentionnée, pour les groupes distincts examinés ici, est « le manque de réalisme des plans et projections ». Cependant, dans l'ensemble, cette raison n'est citée que dans 38 % des cas de manquements.

Figure 5 : Raisons énumérées pour expliquer les manquements



RÉCLAMATIONS ANTÉRIEURES : ANALYSE PAR SECTEUR

Le tableau 2 résume la fréquence des réclamations, par cohorte et par secteur, pour les prêts accordés durant la période étudiée. Le tableau 3 indique la réclamation moyenne par prêt, de nouveau par secteur et par cohorte, et le tableau 4 résume les réclamations antérieures, par

secteur, pour les prêts consentis entre 1995 et 1998, c'est-à-dire la période que nous examinons ici. En dépit d'une certaine variation d'une année à l'autre, il est clair que des tendances persistent³.

Cette analyse montre très clairement que, dans plusieurs secteurs, la fréquence des réclamations est uniformément élevée. Plusieurs secteurs affichent constamment un taux de réclamations de plus de 10 % (Biens immobiliers, location et crédit-bail, Commerce de détail, Industries manufacturières, Industries de l'information et de la culture, Commerce de gros, Services d'éducation, et Services d'hébergement, de restauration et des boissons). La figure 6 présente les coefficients de pertes pour les secteurs dans lesquels les pertes sont supérieures à la moyenne.

Tableau 2 : Fréquence des réclamations, par secteur et par cohorte

Secteur	1995-1996		1996-1997		1997-98	
	Prêts	Taux de manquements	Prêts	Taux de manquements	Prêts	Taux de manquements
Agriculture, foresterie, pêche, etc.	2 193	7,43 %	2 037	5,55 %	2 042	4,36 %
Exploitation minière, extraction de pétrole et de gaz	286	6,99 %	444	2,70 %	539	1,86 %
Services publics*	1		1		1	
Construction	1 777	8,33 %	1 677	5,19 %	1 654	3,63 %
Industries manufacturières	2 909	14,75 %	2 531	13,71 %	2 275	10,73 %
Commerce de gros	1 113	11,59 %	827	14,39 %	652	11,50 %
Commerce de détail	4 437	16,20 %	4 397	15,06 %	4 040	10,45 %
Transport et entreposage	4 859	8,66 %	4 396	5,85 %	4 044	3,96 %
Industries de l'information et de la culture	602	14,12 %	571	14,54 %	530	10,00 %
Finances et assurances	199	6,53 %	131	9,92 %	94	
Biens immobiliers, location et crédit-bail	284	19,72 %	260	17,31 %	176	27,84 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	2 024	10,77 %	1 579	9,50 %	1 492	8,04 %
Administration et soutien, gestion des déchets, etc.*	44		52		37	
Services d'éducation	259	12,74 %	284	12,32 %	231	10,82 %
Soins de santé et aide sociale	784	9,57 %	752	5,98 %	679	5,60 %
Arts, spectacles et loisirs*	79		94		102	
Hébergement, restauration et boissons	4 166	22,56 %	4 098	20,25 %	3 693	14,92 %
Autres services	5 512	12,06 %	6 868	8,11 %	6 781	4,23 %
Total	31 528	13,34 %	30 999	11,18 %	29 062	7,92 %

³ Il ne faut cependant pas en conclure que les taux de manquements diminuent au fil du temps. Le nombre moins élevé de réclamations enregistrées en 1996-1997, puis en 1997-1998, ne signifie pas que tous les prêts accordés durant ces années seront remboursés; ce nombre peut s'expliquer notamment par le décalage qui existe entre les manquements et la réception des réclamations. Cependant, la majorité des défauts de paiement des prêts se produisent au cours des deux premières années et 85 % des réclamations sont reçues dans les quatre années suivant le manquement aux engagements.

* Les données pour les secteurs comptant moins de 300 prêts sont exclues de l'analyse à cause du petit nombre de cas observés.

Tableau 3 : Réclamation moyenne par prêt, par secteur et par cohorte

Secteur	Réclamation moyenne payée pour les prêts versés au cours de l'exercice :		
	1995-1996	1996-1997	1997-1998
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	37 92	32 13	24 8
Exploitation minière, extraction de pétrole et de gaz	48 03	24 38	32 5
Services publics	26 75	34 07	20 5
Construction	31 76	21 49	27 4
Industries manufacturières	40 84	44 14	46 0
Commerce de gros	40 96	40 47	51 5
Commerce de détail	33 14	34 70	32 9
Transport et entreposage	25 36	21 72	21 1
Industries de l'information et de la culture	41 58	39 43	40 1
Finances et assurances	58 10	51 68	37 3
Biens immobiliers, location et crédit-bail	49 77	36 02	48 1
Services professionnels, scientifiques et techniques	29 70	31 72	37 9
Administration et soutien, gestion des déchets, etc.	30 01	35 30	39 3
Services d'éducation	24 62	21 04	18 8
Soins de santé et aide sociale	51 62	28 63	37 6
Arts, spectacles et loisirs	47 61	44 12	40 1
Hébergement, restauration et boissons	49 98	50 75	50 5
Autres services	39 48	36 71	38 3
Total	39 20	38 65	39 5

Figure 6 : Coefficient de pertes par secteur

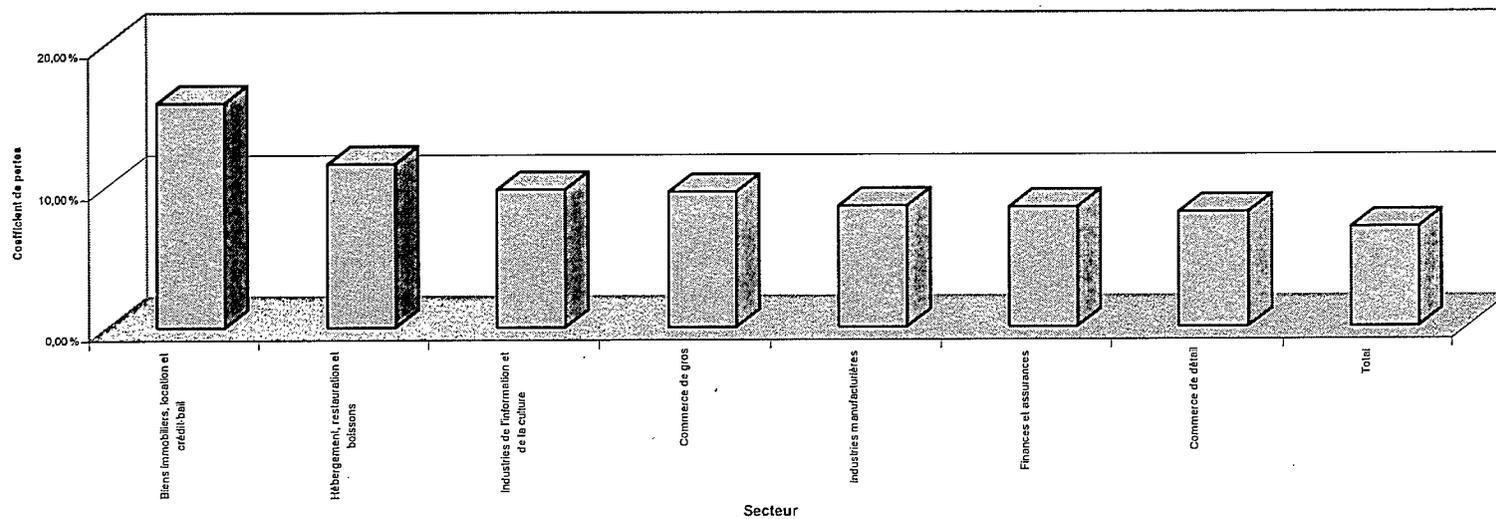


Tableau 4 : Données sur les réclamations par secteur (tous les prêts accordés entre 1995 et 1998)

SECTEUR	Prêts	Taux de réclamations pour l'exercice	Taux de réclamations (à ce jour)	Réclamation moyenne payée	Réclamations payées en proportion des prêts initiaux	Total des réclamations payées pour le secteur
Biens immobiliers, location et crédit-bail	720	4,86 %	20,83 %	44 86	53,58 %	7 40
Commerce de détail	12 8	4,75 %	14,00 %	33 67	55,47 %	66 54
Industries manufacturières	7 7	4,86 %	13,22 %	43 20	54,23 %	48 95
Industries de l'information et de la culture	1 7	5,46 %	12,98 %	40 46	54,73 %	10 03
Commerce de gros	2 5	5,29 %	12,46 %	43 29	54,25 %	15 71
Services d'éducation	774	3,49 %	12,02 %	21 70	45,85 %	2 47
Services professionnels, scientifiques et techniques	5 0	3,59 %	9,58 %	32 26	53,07 %	17 03
Autres services	19 1	3,16 %	7,88 %	38 27	56,63 %	62 53
Soins de santé et aide sociale	2 2	2,48 %	7,13 %	41 66	54,24 %	7 79
Finances et assurances	424	2,83 %	6,60 %	53 69	61,26 %	1 93
Transport et entreposage	13 2	2,39 %	6,30 %	23 44	40,73 %	21 23
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	6 2	2,18 %	5,82 %	33 06	48,40 %	13 42
Construction	5 1	2,15 %	5,78 %	27 79	49,15 %	8 86
Exploitation minière et extraction de pétrole et de gaz	1 2	1,18 %	3,31 %	36 89	48,09 %	1 66
Hébergement, restauration et boissons	11 8	7,95 %	19,40 %	50 40	54,57 %	127 71
Total	91 5	4,07 %	10,89 %	39 09	54,06 %	428 14

* Trop petit nombre de cas pour que les résultats soient fiables

RÉCLAMATIONS ANTÉRIEURES : SEGMENTS PRÉSENTANT UN INTÉRÊT PARTICULIER

CATÉGORIE DE PRÊTS

Le tableau 5 présente le taux de réclamations et les pertes pour les trois catégories de prêts traitées dans la base de données électronique, pour la période comprise entre 1995 et 1998. Une quatrième catégorie, les prêts pour l'achat de logiciels, a été ajoutée par la suite mais, à ce jour, trop peu de réclamations sont reliées à cette catégorie pour justifier une analyse. Au cours de la réalisation de la présente analyse, il a été constaté (comme on pouvait s'y attendre) que de nombreux prêts étaient utilisés à des fins multiples et pouvaient donc à juste titre être reliés à plusieurs catégories. Pour les besoins de cette analyse, un prêt donné est rattaché à une catégorie lorsque plus d'un tiers des montants versés est consacré à une fin précise. Parce que les prêts servant à l'achat de matériel présentaient un intérêt particulier, une seconde définition de « prêts pour achat de matériel » a été employée. Selon cette autre définition, les prêts sont considérés comme des prêts pour achat de matériel lorsque plus de 90 % des sommes prêtées servent effectivement à acheter du matériel.

Le tableau 6 pousse plus loin cette analyse en indiquant, par secteur, le volume des prêts, le taux de réclamations et les coefficients de pertes. En général, il semble que les prêts utilisés pour les améliorations locatives affichent des taux de manquements et des coefficients de pertes plus élevés que les autres catégories de prêts. Mais cela n'est pas vrai pour tous les secteurs. Le tableau 6 révèle qu'un effet sectoriel important est également présent en ce qui concerne les coefficients de pertes pour les différentes catégories de prêts. (À cause du petit nombre de prêts consentis, les données sur les pertes n'ont pas été jugées fiables pour les secteurs suivants : Services d'hébergement, Arts, spectacles et loisirs, Administration et soutien, gestion des déchets, etc., et Exploitation minière et extraction de pétrole et de gaz.)

Quant aux prêts pour achat de matériel, le tableau 6 indique que les coefficients de pertes varient beaucoup d'un secteur industriel à l'autre. Des coefficients de pertes de moins de 5 % sont relevés dans les secteurs suivants : Soins de santé et aide sociale, Construction, Agriculture, foresterie, pêche et chasse, et Transport et entreposage.

Tableau 5 : Réclamations et pertes, selon la catégorie de prêts

Objet (Catégorie de prêts)	Taux de manquements : première année du prêt	Taux de manquements (dans l'ensemble, à ce jour)	Réclamation moyenne payée	Réclamation en proportion du prêt initial	Réclamations totales par catégorie de prêts 1995-1998	Coefficient de pertes
Matériel*	4,2 %	11,0 %	37.83	53,9 %	361 67,34 %	
Améliorations locatives*	6,2 %	17,2 %	50.92	58,1 %	117 69,67 %	
Acquisition de biens immobiliers*	2,3 %	7,2 %	44.42	50,7 %	32 23,26 %	
Matériel**	3,7 %	9,5 %	32.21	52,8 %	231 3	

*Plus de 33 % des sommes prêtées ont été utilisées à cette fin.

** Plus de 90 % des sommes prêtées ont été utilisées pour acheter du matériel.

Tableau 6 : Réclamations et pertes, par catégorie de prêts et par secteur

Secteur	Catégorie de prêts	Nombre de prêts	Taux de réclamations	Prêt moyen	Réclamation moyenne payée	Volume total des prêts (en millions de dollars)	Total des réclamations payées (en millions de dollars)	Coefficient de pertes
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	Achat de biens immobiliers	304	4,61 %	89 499 \$	42 788 \$	27 207,62 \$	727,40 \$	2,67 %
	Améliorations locatives	174	3,45 %	99 997 \$	23 178 \$	17 399,50 \$	162,25 \$	0,93 %
	Achat de matériel	5 787	5,96 %	65 720 \$	32 808 \$	380 319,41 \$	12 532,84 \$	3,30 %
	Total	6 265	5,83 %	67 825 \$	33 060 \$	424 926,53 \$	13 422,49 \$	3,16 %
Exploitation minière et extraction de pétrole et de gaz	Achat de biens immobiliers	62	4,84 %	99 504 \$	53 132 \$	6 169,28 \$	159,40 \$	2,58 %
	Améliorations locatives	10	0,00 %	59 200 \$	27 298 \$	592,00 \$	0,00 \$	
	Achat de matériel	1 196	3,26 %	72 806 \$	35 730 \$	87 076,44 \$	1 500,68 \$	1,72 %
	Total	1 268	3,31 %	74 005 \$	36 891 \$	93 837,72 \$	1 660,07 \$	1,77 %
Construction	Achat de biens immobiliers	359	2,79 %	93 201 \$	28 282 \$	33 459,28 \$	339,38 \$	1,01 %
	Améliorations locatives	130	10,77 %	79 761 \$	35 849 \$	10 368,96 \$	609,44 \$	5,88 %
	Achat de matériel	4 618	5,87 %	45 149 \$	27 298 \$	208 499,98 \$	7 916,50 \$	3,80 %
	Total	5 107	5,78 %	49 408 \$	27 791 \$	252 328,21 \$	8 865,33 \$	3,51 %
Industries manufacturières	Achat de biens immobiliers	496	7,46 %	112 071 \$	38 412 \$	55 587,35 \$	1 536,46 \$	2,76 %
	Améliorations locatives	403	16,38 %	82 113 \$	44 656 \$	33 091,38 \$	3 081,23 \$	9,31 %
	Achat de matériel	6 811	13,45 %	70 335 \$	43 347 \$	479 050,32 \$	44 301,02 \$	9,25 %
	Total	7 710	13,22 %	73 635 \$	43 253 \$	567 729,06 \$	48 918,72 \$	8,62 %
Commerce de gros	Achat de biens immobiliers	253	5,53 %	109 697 \$	35 061 \$	27 753,46 \$	596,04 \$	2,15 %
	Améliorations locatives	227	11,89 %	83 691 \$	40 288 \$	18 997,94 \$	1 410,10 \$	7,42 %
	Achat de matériel	2 112	13,35 %	55 550 \$	44 083 \$	117 321,45 \$	13 709,82 \$	11,69 %
	Total	2 592	12,46 %	63 300 \$	43 295 \$	164 072,86 \$	15 715,96 \$	9,58 %
Commerce de détail	Achat de biens immobiliers	2 079	7,02 %	104 532 \$	43 254 \$	217 321,41 \$	7 266,62 \$	3,34 %
	Améliorations locatives	2 620	16,83 %	73 730 \$	37 751 \$	193 173,14 \$	18 346,75 \$	9,50 %
	Achat de matériel	8 122	14,87 %	49 575 \$	30 886 \$	402 646,40 \$	40 553,48 \$	10,07 %
	Total	12 821	14,00 %	63 423 \$	33 638 \$	813 140,95 \$	66 166,85 \$	8,14 %
Transport et entreposage	Achat de biens immobiliers	279	1,43 %	91 994 \$	28 760 \$	25 666,25 \$	143,80 \$	0,56 %
	Améliorations locatives	104	7,69 %	77 008 \$	70 058 \$	8 008,86 \$	630,52 \$	7,87 %
	Achat de matériel	12 915	6,39 %	60 435 \$	22 964 \$	780 517,90 \$	20 460,83 \$	2,62 %
	Total	13 298	6,29 %	61 227 \$	23 464 \$	814 193,01 \$	21 235,15 \$	2,61 %
Industries de l'information et de la culture	Achat de biens immobiliers	62	8,06 %	113 614 \$	35 527 \$	7 044,08 \$	177,64 \$	2,52 %
	Améliorations locatives	75	16,00 %	74 929 \$	41 520 \$	5 619,69 \$	581,28 \$	10,34 %
	Achat de matériel	1 565	13,04 %	57 532 \$	40 509 \$	90 038,05 \$	9 276,50 \$	10,30 %
	Total	1 702	12,98 %	60 342 \$	40 465 \$	102 701,82 \$	10 035,42 \$	9,77 %
Finances et assurances	Achat de biens immobiliers	46	0,00 %	99 341 \$	40 648 \$	4 569,69 \$	0,00 \$	
	Améliorations locatives	45	13,33 %	75 118 \$	40 648 \$	3 380,33 \$	325,18 \$	9,62 %
	Achat de matériel	331	6,65 %	44 546 \$	57 426 \$	14 744,81 \$	1 607,94 \$	10,91 %
	Total	422	6,64 %	53 779 \$	53 698 \$	22 694,83 \$	1 933,12 \$	8,52 %
Biens immobiliers, location et crédit-bail	Achat de biens immobiliers	87	8,05 %	115 883 \$	50 723 \$	10 081,80 \$	355,06 \$	3,52 %
	Améliorations locatives	124	12,10 %	76 881 \$	65 080 \$	9 533,28 \$	1 236,52 \$	12,97 %
	Achat de matériel	509	25,15 %	53 266 \$	41 806 \$	27 112,33 \$	5 811,05 \$	21,43 %
	Total	720	20,83 %	64 899 \$	44,864 \$	46 727,40 \$	7 402,63 \$	15,84 %

Tableau 6 : Réclamations et pertes, par catégorie de prêts et par secteur (suite)

Secteur	Catégorie de prêts	Nombre de prêts	Taux de réclamations	Prêt moyen	Réclamation moyenne payée	Volume total des prêts	Total des réclamations	Coefficient de pertes
Services professionnels, scientifiques et techniques	Achat de biens immobiliers	286	2,45 %	101 241 \$	74 457 \$	28 954,85 \$	521,20 \$	1,80 %
	Améliorations locatives	348	10,92 %	74 939 \$	41 297 \$	26 078,60 \$	1 775,78 \$	6,81 %
	Achat de matériel	4 455	9,94 %	45 879 \$	30 830 \$	204 389,50 \$	14 736,50 \$	7,21 %
	Total	5 089	9,59 %	50 977 \$	32 260 \$	259 422,95 \$	17 033,48 \$	6,57 %
Administration et soutien, gestion des déchets, etc.	Achat de biens immobiliers	4	25,00 %	107 185 \$	129 078 \$	428,74 \$	129,08 \$	30,11 %
	Améliorations locatives	7	85,71 %	54 526 \$	41 010 \$	381,68 \$	246,06 \$	64,47 %
	Achat de matériel	122	55,74 %	74 048 \$	33 412 \$	9 033,81 \$	2 539,30 \$	28,11 %
	Total	133	56,39 %	74 017 \$	35 114 \$	9 844,23 \$	2 914,44 \$	29,61 %
Services d'éducation	Achat de biens immobiliers	64	10,94 %	118 377 \$	15 068 \$	7 576,13 \$	180,82 \$	2,39 %
	Améliorations locatives	84	13,10 %	73 978 \$	34 232 \$	6 214,18 \$	479,24 \$	7,71 %
	Achat de matériel	626	11,98 %	55 883 \$	20 622 \$	34 982,96 \$	1 814,69 \$	5,19 %
	Total	774	12,02 %	63 015 \$	21 708 \$	48 773,27 \$	2 474,76 \$	5,07 %
Soins de santé et aide sociale	Achat de biens immobiliers	349	4,58 %	126 297 \$	54 788 \$	44 077,67 \$	931,40 \$	2,11 %
	Améliorations locatives	442	7,47 %	84 215 \$	47 413 \$	37 222,95 \$	1 754,29 \$	4,71 %
	Achat de matériel	1 418	7,69 %	62 747 \$	38 393 \$	88 975,40 \$	5 106,29 \$	5,74 %
	Total	2 209	7,15 %	77 083 \$	41 668 \$	170 276,01 \$	7 791,98 \$	4,58 %
Arts, spectacles et loisirs	Achat de biens immobiliers	19	68,42 %	108 266 \$	40 485 \$	2 057,06 \$	769,22 \$	37,39 %
	Améliorations locatives	46	89,13 %	99 882 \$	48 107 \$	4 594,56 \$	2 212,91 \$	48,16 %
	Achat de matériel	209	89,95 %	100 076 \$	43 167 \$	20 915,81 \$	8 849,19 \$	42,31 %
	Total	274	88,32 %	100 611 \$	43 820 \$	27 567,44 \$	11 831,32 \$	42,92 %
Hébergement, restauration et boissons	Achat de biens immobiliers	1 701	12,58 %	112 475 \$	47 552 \$	191 320 \$	11 079,20 \$	5,79 %
	Améliorations locatives	2 705	20,52 %	108 518 \$	59 190 \$	293 541 \$	35 869 \$	12,22 %
	Achat de matériel	7 439	20,58 %	81 658 \$	47 704 \$	607 453 \$	79 761 \$	13,13 %
	Total	11 845	19,42 %	92 217 \$	50 462 \$	1 092 315 \$	126 710 \$	11,60 %
Autres services	Achat de biens immobiliers	1 959	4,08 %	104 179 \$	47 039 \$	204 087,08 \$	4 186,46 \$	2,05 %
	Améliorations locatives	1 642	11,02 %	78 412 \$	42 104 \$	128 752,80 \$	8 294,40 \$	6,44 %
	Achat de matériel	15 519	8,00 %	52 039 \$	37 138 \$	807 597,22 \$	49 764,68 \$	6,16 %
	Total	19 120	7,86 %	59 646 \$	38 281 \$	1 140 437,10 \$	62 245,54 \$	5,46 %
Total	Achat de biens immobiliers	8 409	6,87 %	106 239 \$	44 631 \$	893 362,54 \$	29 099,67 \$	3,26 %
	Améliorations locatives	9 187	15,90 %	86 753 \$	47 738 \$	797 001,04 \$	77 049,41 \$	9,67 %
	Achat de matériel	73 756	10,71 %	59 125 \$	37 066 \$	4 360 790,23 \$	320 290,17 \$	7,34 %
	Total	91 352	10,88 %	66 240 \$	39 098 \$	6 051 153,80 \$	426 439,24 \$	7,05 %

MONTANT DU PRÊT

Le tableau 7 indique que les prêts de moins de 100 000 \$ affichent un coefficient de pertes moyen de 5,9 %; le coefficient de pertes sur les prêts de plus de 100 000 \$ est en moyenne de 8,02 %. Le tableau 8 pousse plus loin cette analyse et répartit les taux de réclamations et les coefficients de pertes, selon le montant des prêts, pour tous les secteurs industriels sur lesquels des renseignements ont été relevés dans la base de données afférente à la Loi sur les PPE et à la Loi sur le FPEC. L'examen de ce tableau révèle que, pour les industries sélectionnées, la différence dans les coefficients de pertes est beaucoup plus grande que pour les autres. Cependant, pour presque tous les secteurs, les coefficients de pertes sur les prêts plus importants sont supérieurs aux coefficients de pertes sur les plus petits prêts.

Tableau 7 : Réclamations et pertes, selon le montant du prêt

Objet (Catégorie de prêts)	Taux de manquements : première année du prêt	Taux de manquements (dans l'ensemble, à ce jour)	Réclamation moyenne payée	Réclamation en proportion du prêt initial	Réclamations totales par catégorie de prêts 1995-1998	Coefficient de pertes
Prêts de moins de 100 000 \$	3,8 %	9,9 %	21	53,7 %	167 5	5,88 %
Prêts de plus de 100 000 \$	5,2 %	14,4 %	81	55,2 %	271 0	8,02 %
Total	4,1 %	10,9 %	31	54,1 %	438 5	7,05 %

En général, le coefficient de pertes sur une catégorie donnée de prêts est un corollaire du moment où se produit le manquement (les manquements plus précoces auront tendance à se traduire par un pourcentage de réclamations plus élevé par rapport au prêt initial) et du taux de manquements (des taux de manquements élevés dans une catégorie entraînent un manifestement des coefficients de pertes plus élevés). L'analyse des données montre que les défauts de paiement des prêts de moins de 100 000 \$ ont lieu, en moyenne, 17,3 mois après le versement initial du prêt, et que les défauts de paiement des prêts de plus de 100 000 \$ sont enregistrés, en moyenne, après 18 mois. Toutefois, les taux de manquements sont très différents, soit 14,4 % sur les prêts plus importants et 9,9 % sur les plus petits prêts. Dans ce cas, le coefficient de pertes plus élevé associé aux prêts plus importants (8,02 %) est d'abord et avant tout une conséquence du pourcentage plus élevé de manquements.

Tableau 8 : Réclamations et pertes, selon le montant du prêt et selon le secteur

Secteur	Montant du prêt	Taux de réclamations	Prêt moyen	Réclamation moyenne payée (en milliers de dollars)	Volume total des prêts (en milliers de dollars)	Total des réclamations payées	Coefficient de pertes
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	< 100 000 \$	5,34 %	38 2	18 07	184 77	5 20	2,82 %
	> 100 000 \$	7,43 %	167 1	69 63	240 75	8 21	3,41 %
	Total	5,82 %	67 8	33 06	425 52	13 42	3,15 %
Exploitation minière et extraction de pétrole et de gaz	< 100 000 \$	2,77 %	42 2	24 92	39 76	723 \$	1,82 %
	> 100 000 \$	4,86 %	164 3	58 58	54 07	937 \$	1,73 %
	Total	3,31 %	73 9	36 89	93 83	1 66	1,77 %
Construction	< 100 000 \$	5,40 %	33 3	17 83	148 65	4 60	3,10 %
	> 100 000 \$	8,36 %	160 5	69 90	103 73	4 26	4,11 %
	Total	5,78 %	49 4	27 79	252 38	8 86	3,51 %
Industries manufacturières	< 100 000 \$	11,98 %	39 8	20 56	230 91	15 60	6,76 %
	> 100 000 \$	16,98 %	176 3	89 16	337 52	33 34	9,88 %
	Total	13,22 %	73 6	43 20	568 43	48 95	8,61 %
Commerce de gros	< 100 000 \$	10,27 %	35 7	19 40	74 49	4 67	6,28 %
	> 100 000 \$	21,46 %	176 3	90 48	89 57	11 03	12,32 %
	Total	12,46 %	63 3	43 29	164 07	15 71	9,58 %
Commerce de détail	< 100 000 \$	13,66 %	37 4	20 49	384 14	31 50	8,20 %
	> 100 000 \$	15,31 %	165 2	79 94	433 06	35 01	8,09 %
	Total	14,00 %	63 4	33 68	817 20	66 52	8,14 %
Transport et entreposage	< 100 000 \$	5,82 %	43 5	15 75	462 30	10 53	2,28 %
	> 100 000 \$	8,20 %	131 1	45 16	351 93	10 70	3,04 %
	Total	6,30 %	61 2	23 44	814 23	21 24	2,61 %
Industries de l'information et de la culture	< 100 000 \$	11,17 %	35 9	19 15	50 53	3 42	6,78 %
	> 100 000 \$	21,55 %	175 6	95 75	52 17	6 60	12,66 %
	Total	12,98 %	60 3	40 46	102 71	10 03	9,77 %
Finances et assurances	< 100 000 \$	4,47 %	34 3	17 36	12 31	382 \$	3,10 %
	> 100 000 \$	18,18 %	159 4	110 78	10 52	1 55	14,73 %
	Total	6,60 %	53 8	53 69	22 83	1 93	8,46 %
Biens immobiliers, location et crédit-bail	< 100 000 \$	17,57 %	38 2	23 65	22 01	2 69	12,25 %
	> 100 000 \$	33,79 %	170 4	92 26	24 71	4 70	19,04 %
	Total	20,83 %	64 8	44 86	46 72	7 40	15,84 %

Table 8: Réclamations et pertes, selon le montant du prêt et selon le secteur (suite)

Secteur	Montant du prêt	Taux de réclamations	Prêt moyen	Réclamation moyenne payée (en milliers de dollars)	Volume total des prêts (en milliers de dollars)	Total des réclamations payées	Coefficient de pertes
Services professionnels, scientifiques et techniques	< 100 000 \$	8,87 %	32 :	19 487	143 21	8 106 \$	5,66 %
	> 100 000 \$	14,00 %	166 :	79 705	116 52	8 927 \$	7,66 %
	Total	9,58 %	50 :	32 260	259 73	17 033 \$	6,56 %
Administration et soutien, gestion des déchets, etc.	< 100 000 \$	56,57 %	35 :	16 412	3 47	1 001 \$	28,81 %
	> 100 000 \$	55,88 %	187 :	86 968	6 36	1 913 \$	30,04 %
	Total	56,39 %	74 :	35 114	9 84	2 914 \$	29,61 %
Services d'éducation	< 100 000 \$	12,46 %	36 :	14 276	22 82	1 313 \$	5,75 %
	> 100 000 \$	10,14 %	175 :	52 790	25 95	1 161 \$	4,48 %
	Total	12,02 %	63 :	21 708	48 77	2 475 \$	5,07 %
Soins de santé et aide sociale	< 100 000 \$	6,66 %	38 :	19 586	61 32	2 409 \$	3,93 %
	> 100 000 \$	8,35 %	175 :	84 107	109 43	5 383 \$	4,92 %
	Total	7,13 %	77 :	41 668	170 75	7 792 \$	4,56 %
Arts, spectacles et loisirs	< 100 000 \$	88,51 %	46 :	20 449	8 17	3 517 \$	43,04 %
	> 100 000 \$	87,13 %	192 :	83 980	19 46	8 314 \$	42,71 %
	Total	88,00 %	100 :	43 658	27 63	11 831 \$	42,81 %
Hébergement, restauration et boissons	< 100 000 \$	18,75 %	46 :	25 652	356 82	40 967 \$	11,48 %
	> 100 000 \$	20,61 %	177 :	92 579	747 55	86 746 \$	11,60 %
	Total	19,41 %	92 :	50 400	110 43	127 713 \$	11,56 %
Autres services	< 100 000 \$	7,19 %	35 :	21 041	555 55	25 565 \$	4,60 %
	> 100 000 \$	10,93 %	171 :	88 300	588 25	36 821 \$	6,26 %
	Total	7,87 %	59 :	38 227	1 14	62 386 \$	5,45 %
Total	< 100 000 \$	9,90 %	38 :	20 877	2 76	162 321 \$	5,88 %
	> 100 000 \$	14,43 %	166 :	83 724	3 31	265 657 \$	8,02 %
	Total	10,89 %	66 :	39 092	6 07	427 978 \$	7,05 %

GENRE D'ENTREPRISES (FRANCHISÉES VERSUS NON FRANCHISÉES)

Le tableau 9 contient des renseignements sur les manquements et sur les pertes selon que l'emprunteur est une entreprise franchisée ou non franchisée. Les données des tableaux 9 et 10 donnent à penser que les entreprises franchisées manquent plus fréquemment à leurs engagements que les entreprises non franchisées et affichent des coefficients de pertes plus élevés (9,58 % pour les entreprises franchisées et 6,69 % pour les entreprises non franchisées).

Tableau 9 : Réclamations et pertes, selon le genre d'entreprises

Objet (Catégorie de prêts)	Taux de manquements (première année du prêt)	Taux de manquements (dans l'ensemble, à ce jour)	Réclamation moyenne payée	Réclamation en proportion du prêt initial	Réclamations totales selon le genre d'entreprises 1995-1998	Coefficient de pertes
Entreprises franchisées	5,1 %	15,3 %	54	57,8 %	73 051	9,58 %
Entreprises non franchisées	4,0 %	10,5 %	36	53,0 %	365 691	6,68 %
Total	4,1 %	11,0 %	39	53,7 %	438 742	7,05 %

Avant de conclure que les entreprises franchisées, en général, manquent plus fréquemment à leurs engagements que les entreprises non franchisées, il faut rappeler qu'il a été établi que le montant du prêt a aussi une influence sur les pertes sur prêts et sur le pourcentage de réclamations, et qu'il peut donc s'agir d'un facteur de confusion dans l'analyse des entreprises franchisées. En outre, les entreprises franchisées représentent 28 % des entreprises emprunteuses dans le sous-secteur « Services de restauration et débits de boissons », qui fait partie du secteur Hébergement, restauration et boissons. Ces facteurs potentiellement confusionnels sont décomposés dans les analyses présentées au tableau 11, qui compare les taux de manquements eu égard au montant du prêt, au secteur (secteur Services de restauration et débits de boissons par rapport aux autres) et au genre d'entreprises (franchisées ou non franchisées). Le tableau 11 montre qu'une portion importante de ce qui semble, à première vue, un taux de manquements plus élevé pour les entreprises franchisées est en grande partie un effet sectoriel. Alors que les entreprises franchisées des secteurs autres que celui des Services de restauration et débits de boissons affichent des taux de manquements un peu plus élevés, la différence n'est pas aussi importante qu'elle ne le paraissait à première vue. Le montant du prêt ne semble pas être un facteur confusionnel.

Tableau 11 : Fréquence des réclamations, selon le montant du prêt, le genre d'entreprises et le secteur

Montant du prêt (fondé sur les données de la période 1995-1998)	Services de restauration et débits de boissons	Entreprises non franchisées	Entreprises franchisées	Total
Pourcentage global de réclamations (% à ce jour)				
< 100 000 \$	Services de restauration et débits de boissons	91,73	90,73	91,52
	Tous les autres secteurs	8,92	11,37	9,09
> 100 000 \$	Services de restauration et débits de boissons	92,76	92,02	92,47
	Tous les autres secteurs	12,45	13,21	12,56

Le tableau 12 et la figure 17 présentent les données sur les coefficients de pertes, selon le statut de l'entreprise (franchisée ou non franchisée) et selon que les emprunteurs appartiennent ou pas au secteur « Services de restauration et débits de boissons ». Cette répartition des données montre que les différences entre les entreprises franchisées et les entreprises non franchisées sont attribuables au pourcentage relativement élevé d'entreprises franchisées dans le sous-secteur « Services de restauration et débits de boissons ». Considérées globalement, c'est-à-dire membres et non-membres du sous-secteur « Services de restauration et débits de boissons », les entreprises franchisées affichent des coefficients de pertes sur prêts supérieurs à ceux des entreprises non franchisées. Toutefois, la différence dans les coefficients de pertes sur prêts des entreprises franchisées et des entreprises non franchisées est moins importante à l'extérieur du sous-secteur « Services de restauration et débits de boissons ».

Tableau 12 : Coefficients de pertes, selon le genre d'entreprises et selon le secteur

	Services de restauration et débits de boissons	Autres secteurs	Total
Entreprises franchisées	48,02 %	7,30 %	9,58 %
Entreprises non franchisées	46,98 %	6,08 %	6,68 %
Total	47,34 %	6,23 %	7,05 %

Figure 7 : Coefficient de pertes, selon le genre d'entreprises et selon le secteur

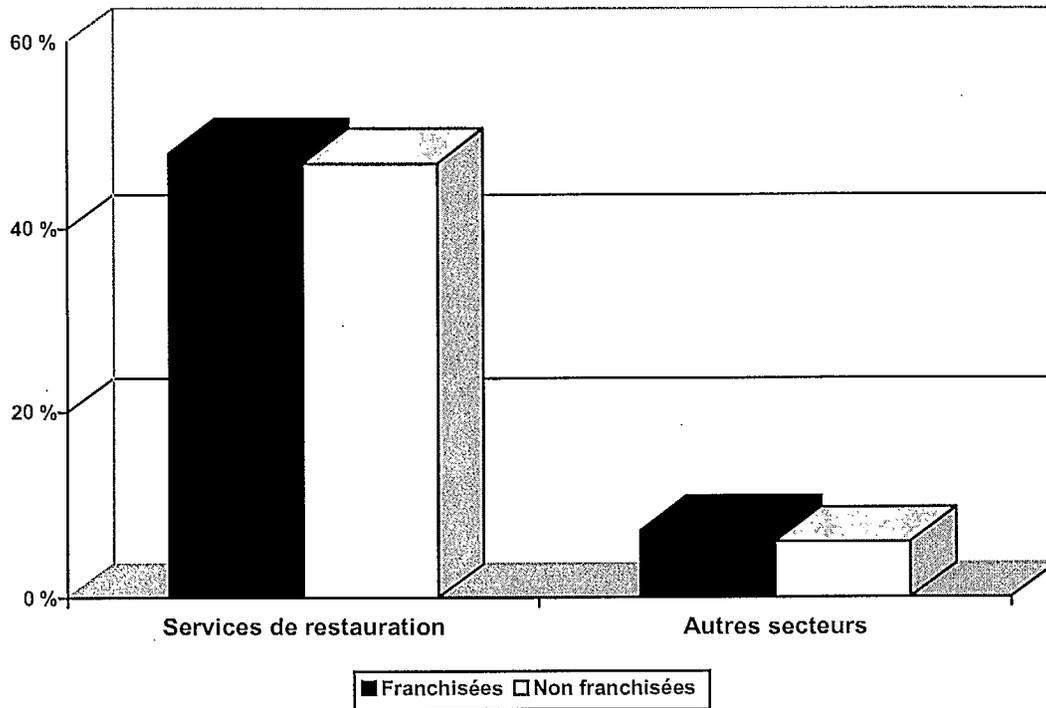


Tableau 10 : Réclamations et pertes, selon le genre d'entreprises et selon le secteur

Secteur	Genre d'entreprises	Taux de réclamations	Prêt-moyen	Réclamation moyenne payée	Montant total des prêts (en milliers de dollars)	Montant des réclamations payées (en milliers de dollars)	Coefficient de pertes
Commerce de détail	Non franchisées	13,68 %	60 825	31 14	666 40	51 31	7,71 %
	Franchisées	15,85 %	78 676	46 40	150 90	15 11	10,06 %
	Total	14,00 %	63 485	33 67	817 30	66 54	8,14 %
Biens immobiliers	Non franchisées	18,85 %	63 980	42 64	37 68	5 20	13,81 %
	Franchisées	29,77 %	69 032	51 11	9 04	2 20	24,33 %
	Total	20,83 %	64 899	44 88	46 72	7 40	15,84 %
Services professionnels, scientifiques et techniques	Non franchisées	9,35 %	50 413	31 71	242 68	15 34	6,32 %
	Franchisées	13,52 %	60 667	38 30	17 04	1 60	9,89 %
	Total	9,58 %	50 979	32 20	259 73	17 00	6,56 %
Services d'éducation	Non franchisées	10,65 %	63 201	21 60	40 95	1 84	4,50 %
	Franchisées	19,05 %	62 055	21 71	7 81	630 \$	8,06 %
	Total	12,02 %	63 015	21 70	48 77	2 44	5,07 %
Arts, spectacles et loisirs	Non franchisées	88,16 %	98 196	43 44	24 05	10 40	43,50 %
	Franchisées	86,67 %	119 317	45 50	3 58	1 30	38,18 %
	Total	88,00 %	100 500	43 60	27 63	11 80	42,81 %
Autres services	Non franchisées	7,66 %	58 087	37 10	1 03	55 00	5,32 %
	Franchisées	10,77 %	81 121	48 80	109 18	7 50	6,89 %
	Total	7,88 %	59 705	38 20	1 14	62 50	5,47 %
Hébergement, restauration et boissons	Non franchisées	20,31 %	81 633	46 00	705 07	88 50	12,56 %
	Franchisées	17,08 %	120 274	64 00	399 31	39 10	9,80 %
	Total	19,41 %	92 363	50 40	1 10	127 70	11,56 %
Total	Non franchisées	10,46 %	63 615	36 90	5 31	365 60	6,69 %
	Franchisées	15,34 %	94 095	54 20	762 26	73 00	9,58 %
	Total	10,89 %	66 311	39 00	6 07	438 70	7,05 %

COÛTS ET AVANTAGES

Le tableau 13 résume les conclusions du présent rapport concernant les pertes estimatives nettes (moins les recettes tirées des droits perçus) et les coûts estimatifs nets de la création d'emplois. Ces renseignements sont présentés globalement ainsi que décomposés en fonction des facteurs auxquels s'intéresse la présente étude.

Cependant, deux importantes mises en garde s'imposent.

Premièrement, les recettes tirées des droits se fondent sur des estimations obtenues par simulation. Ces recettes ont été calculées sur la base de droits initiaux de 2 % perçus sur le montant total du prêt et de droits de 1,25 % imposés sur le solde annuel impayé moyen de chacun des prêts, en présumant de l'existence d'un terme de cinq ans jusqu'à échéance et de paiements fixes au taux préférentiel courant, plus une marge de 3 %. Ces hypothèses correspondent aux paramètres propres aux prêts consentis au titre de la Loi sur les PPE et de la Loi sur le FPEC, même si chacun des prêts possède des caractéristiques particulières.

Deuxièmement, les emplois créés sont calculés en fonction du nombre d'emplois que les emprunteurs affirment avoir l'intention d'ajouter s'ils obtiennent le prêt demandé; ces données sont tirées du registre des prêts. Ces estimations correspondent donc aux intentions *ex ante* exprimées par les emprunteurs. Il faudrait, à l'aide de méthodes d'enquête, mesurer la création *ex post* réelle d'emplois, un travail qui dépasse la portée de la présente étude.

En dépit de ces mises en garde, le tableau 13 indique clairement que le programme est un moyen extraordinaire de créer des emplois. Ce tableau montre également que malgré les recettes découlant des droits imposés, des fractions disproportionnées des coûts nets du programme sont attribuables aux prêts consentis au secteur Hébergement, restauration et boissons, aux prêts pour améliorations locatives et aux prêts importants.

Tableau 13 : Répartition coûts-avantages

	Prêt total (en milliers de dollars)	Montant des réclamations payées (en milliers de dollars)	Recettes des droits prévues (en milliers de dollars)	Pertes nettes (en milliers de dollars)	Perte par dollar de prêt	Créations d'emplois prévues	Coût par emploi
Répartition par secteur							
Autres secteurs	5 135 035 \$	311 038 \$	269 553 \$	-41 481	-0,81 %	161 534	256,82 \$
Hébergement, restauration et boissons	1 104 381 \$	127 713 \$	55 474 \$	-72 231	-6,54 %	71 537	1 009,80 \$
Catégorie de prêts							
Achat de biens immobiliers	900 008 \$	29 377 \$	48 290 \$	18 911	2,10 %	18 692	1 011,80 \$
Améliorations locatives	825 541 \$	78 913 \$	42 333 \$	-36 580	-4,43 %	45 125	810,65 \$
Achat de matériel	4 491 252 \$	328 756 \$	233 239 \$	-95 511	-2,13 %	168,210	567,84 \$
Répartition selon la franchise							
Entreprises non franchisées	5 477 020 \$	365 696 \$	285 947 \$	-79 741	-1,46 %	191 656	416,11 \$
Entreprises franchisées	762 396 \$	73 055 \$	39 080 \$	-33 971	-4,46 %	41 415	820,34 \$
Répartition selon le montant du prêt							
Prêt de moins de 100 000 \$	2 851 460 \$	167 554 \$	149 918 \$	-17 631	-0,62 %	130 470	135,17 \$
Prêt de plus de 100 000 \$	3 387 656 \$	271 032 \$	175 101 \$	-95 931	-2,83 %	102 593	935,06 \$
Total	6 239 116 \$	438 586 \$	325 020 \$	-113 561	-1,82 %	233 063	487,28 \$

